

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-2-3-1

Séance du vendredi 8 février 2019

POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES (PROGRAMME A283)

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. STRAUMANN donne procuration à M. BIHL.
M. HABIG donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-3-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et Infrastructures de Communications,
- VU l'avis favorable de la 3^{ème} Commission lors de sa réunion en date du 12 octobre 2018,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de :
 - ✓ 5 987,00 € au bénéfice de la commune de ROSENAU, pour l'aménagement d'un carrefour sur la RD 21 III (rue de Village-Neuf/rue du Rhin) ;
 - ✓ 5 280,00 € au bénéfice de la commune de STEINSOULTZ, pour l'aménagement de trottoirs le long de la RD 16 I (travaux complémentaires).

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2019 de l'opération à hauteur d'un montant 11 267,00 € sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- Procède au versement des subventions suivant les dispositions en vigueur.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité